

PROCES-VERBAL DECISIONNEL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS GLAND-SERINE DU 16.09.2020

Ordre du jour

1. Appel
2. Eventuelles assermentations
3. Approbation du PV de la séance du 9 juin 2020
4. Communications du président du Conseil intercommunal
5. Communications du CODIR
6. Préavis n° 4/2020 – Budget 2021 - Rapport de la commission de gestion et finances - Vote
7. Divers et propositions individuelles

Présences : quorum atteint.

Lors de la séance du 16 septembre 2020, le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine a décidé à l'unanimité :

- d'accepter le Budget 2021

Conformément aux articles 112 et ss. LEDP : la demande de référendum doit être annoncée par écrit au préfet dans lequel l'association a son siège dans un délai de 10 jours, qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels et dès son affichage au pilier public.

Pour le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine :

Le Président



Cédric Renaud



La Secrétaire



Daisy Hamel

Gland, le 21.09.2020